

La Gazette Pennole

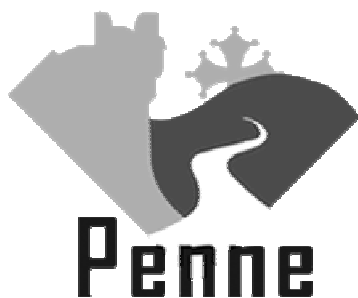
MAIRIE DE PENNE
Le Bourg—81140 PENNE
Responsable de publication :
Jean-Luc Kretz

Ont participé à ce numéro :
Philippe Delabre, Jihan Ghiati,
Thierry Guiraud, Jacky Lacombe,
Sylvain Renard.

Maquette, Mise en page :
Chantal Gilli

N° 4 — 1^{er} Trimestre 2010 — 11 janvier

Bulletin d'informations municipal



SOMMAIRE

page 1

ÉDITO :

Le mot du Maire

pages 2 - 3 - 4

VIE COMMUNALE

Point sur les dossiers en cours,

Étude de pré-faisabilité d'une

centrale photovoltaïque,

Le projet du château

page 5

VIE INTERCOMMUNALE

Maisons de vie, Tennis,

Voirie, Taxe de séjour

page 6

EN BREF

Les annonces, les nouvelles,
les manifestations, l'État civil, ...

Numéros utiles

Mairie

☎ : 05-63-56-31-11

Fax: 05-63-56-39-40

Courriel : mairiedepenne@orange.fr

Horaires d'ouverture :

9h00-12h00 et 14h00-17h00

Fermé les mercredis et week-end

Eau

☎ : 05-63-56-31-11 (semaine)

☎ : 06-10-58-08-63 (urgences)

Électricité dépannage (Gaillac)

☎ : 08-10-33-30-81

Pompiers

☎ : 112

Gendarmerie

☎ : 05-63-56-48-30

ÉDITO

Le mot du Maire

L'année 2009 restera pour la commune une année douloureuse avec la perte de nombreuses personnes qui ont beaucoup compté pour notre village.

2009 restera aussi l'année de la crise, et en conséquence beaucoup moins de recettes pour la commune, essentiellement dues aux droits de mutations (ventes de biens).

Nous n'avons plus qu'à espérer que cette crise soit derrière nous.

Mais pour continuer sur une note positive, le conseil municipal a beaucoup œuvré pour que ses projets avancent. Tout d'abord, nous avons terminé le chantier de la chaudière bois copeaux qui fonctionne bien. Nous avons continué nos programmes d'eau et essentiellement le raccordement de la Madeleine avec le Causse de Barganelles et de la Madeleine avec Roc Aymard, puis nous avons commencé les études des périmètres de protection.

Pour 2010 de nombreux projets vont être engagés :

- L'assainissement du village
- Le stationnement dans le village
- L'amélioration du réseau routier comme en 2009

- Études sur la salle des fêtes, la Mairie et le Bâtiment Bochot

Malheureusement, nous craignons que ces projets ne se réalisent à l'allure où nous l'avions pensé. Effectivement vous avez entendu parler de la réforme des collectivités territoriales qui va nous toucher de plein fouet avec une importante baisse des subventions de la part de nos partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, État ...).

Nous aurons l'occasion de vous inviter à un débat public dans les prochains mois afin de vous expliquer tout cela.

Mais, rassurez vous, à Penne on n'abdique pas comme ça ! Nous cherchons de nouvelles sources de financement afin d'améliorer la qualité de vie et un bon niveau de services pour tous.

Pour terminer, je voudrais vous souhaiter une année 2010 pleine de bonheur, de santé et de prospérité, et surtout que chacun d'entre vous fasse preuve de solidarité envers les autres.

Jean-Luc KRETZ

ASSAINISSEMENT :

C'est le bureau d'étude POYRI qui a en charge l'étude de l'assainissement de Penne. Le budget est de 18580,00 € HT.

Il faut préciser les tracés des conduites, comptabiliser tous les abonnés, définir le lieu de la station d'épuration...

Par la même occasion, il faudra éventuellement intégrer la faisabilité de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques : un grand chantier en perspective.

**PÉRIMÈTRES :**

ETEN est le bureau d'études qui a été retenu pour mener à bien l'évaluation des périmètres de protection des exurgences de la Madeleine et d'Amiel. Le but est d'injecter dans le sol en des lieux bien définis, de l'eau avec un colorant, pour savoir où il ressort et en combien de temps.

A partir de là, seront définis les différents périmètres de protection de la



source : périmètre immédiat, périmètre rapproché, et périmètre éloigné. Ainsi en cas de pollution accidentelle nous pourrions présumer du lieu d'origine et gérer un temps précis pour protéger le consommateur d'eau potable.

Le montant de l'étude s'élève à 19000 € HT (option de base).

Les colorations s'effectueront dès que les sols seront saturés en eau : nous attendons la pluie...

MAILLAGE :

C'est par un forage dirigé effectué en juillet 2009 sous le lit de l'Aveyron que l'eau de la Madeleine a remplacé Roc Aymard. Ainsi l'exurgence de la Madeleine alimente le "grand ouest" de la commune : le causse de Garrigues, Saint-Paul de Mamiac, et le Bès.

Le montant des travaux s'est élevé à 36357,20 € TTC conformément au devis. Une jonction d'environ 300 mètres est à l'étude entre Amiel et la Madeleine : ainsi par un simple jeu de bascule, nous pourrions alimenter toute la commune même s'il y a un problème sur l'une ou l'autre des deux stations.

**CONSEILS MUNICIPAUX ET PERMANENCES 2010 :**

Conseils Municipaux à la mairie à 20h30	Permanences des Conseillers à la mairie de 9h30 à 12h
MARDI 19 JANVIER	SAMEDI 09 JANVIER
VENDREDI 12 FEVRIER	SAMEDI 20 FEVRIER
VENDREDI 05 MARS	SAMEDI 13 MARS
VENDREDI 23 AVRIL	SAMEDI 10 AVRIL
VENDREDI 08 MAI (9 HEURES)	SAMEDI 24 AVRIL
VENDREDI 04 JUIN	SAMEDI 29 MAI

Nous vous rappelons que les Conseils Municipaux sont publics et ouverts à tous. C'est un moyen pour chaque citoyen de s'informer, et de s'intéresser aux décisions de la vie communale.

Les permanences vous permettent de venir nous rencontrer et d'aborder plus précisément un sujet qui vous préoccupe.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) :

Suite aux travaux de la commission PLU, un cahier des charges a été établi avec l'aide de la DDEA, et des cabinets d'études vont être consultés début 2010.

D'ores et déjà, nous pensons que la note sera lourde : entre 25000 € et 30000 €, plus 6000 € à la Chambre d'Agriculture pour le diagnostic agricole.

Des décisions seront à prendre et des choix à arbitrer entre la poursuite du PLU ou une révision mineure du POS (Plan d'Occupation des Sols actuel) si toutefois la réglementation et les contraintes administratives le permettent.

Quoiqu'il en soit, la réflexion entamée par la commission PLU n'est pas remise en cause et sa poursuite ne peut être que bénéfique pour la prise en compte de notre environnement.

LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes de la commune est en mauvais état : la toiture est à refaire et l'isolation défectueuse. Le Conseil Municipal a demandé au SDET une étude de faisabilité (prise en charge financièrement à 75% par le Conseil Général) pour la mise en place de panneaux solaires en toiture. Si les conclusions s'avèrent positives, la revente de l'électricité et les subventions afférentes à l'installation de photovoltaïques pourront permettre à la commune d'économiser une bonne partie des investissements nécessaires à la réhabilitation de la salle.

CENTRALE PHOTO-VOLTAÏQUE AU SOL

Le Conseil Municipal a été contacté au début de l'année 2009 par la société EDF-Energies Nouvelles sur la base d'une offre d'installation sur la commune d'une centrale solaire au sol. Cette proposition a retenu notre attention. La commune possède en effet une forêt de pins malades sur le Causse de Fabre dont la situation, après visite sur site avec le directeur du développement de cette société, semble pouvoir convenir.

Afin d'obtenir des renseignements plus précis et un point de vue indépendant, nous avons deman-

dé au SDET, syndicat d'électrification du Tarn, qui possède un bureau d'études spécialisé dans les énergies nouvelles, une étude de faisabilité dont nous vous communiquons la synthèse en page 3.

A l'heure actuelle, le conseil municipal, accompagné par le SDET, est toujours en phase de réflexion. Le conseil municipal doit rencontrer très prochainement les responsables de la société afin d'examiner les conditions d'installation, les termes du contrat proposé, ainsi que les enjeux environnementaux et financiers pour la commune.

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DE PRÉ-FAISABILITÉ**Généralités**

Une centrale photovoltaïque au sol est une unité de production d'électricité d'origine photovoltaïque. Elle se compose :

- de modules photovoltaïques
- de câbles électriques en courant continu
- des onduleurs
- de câbles électriques en courant alternatif
- des organes de protections des biens et des personnes
- d'un point de raccordement au réseau de distribution électrique

Plusieurs paramètres techniques doivent être considérés afin de déterminer l'opportunité d'installer une telle centrale. Il s'agit de :

- l'orientation du site et des modules
- l'inclinaison
- l'ensoleillement
- les ombrages et les ombres portées.
- la proximité du réseau de distribution qui devra accueillir la production

D'un point de vue économique, il s'agit de déterminer les coûts d'investissement (I), les frais de maintenance et d'exploitation (Fem) et les frais périodiques (Fp).

La présente étude de pré-faisabilité a pour objet de définir les valeurs de ces éléments afin d'établir un modèle énergétique et économique. Toutefois, si cette étude s'avère positive, d'autres paramètres devront être pris en compte afin de conclure à une faisabilité totale. Il s'agit des aspects :

- réglementaires
- urbanistiques
- paysagers
- environnementaux
- juridiques

Ces critères ne sont pas analysés dans cette étude mais pourront l'être si la pré-faisabilité est avérée et si la collectivité le souhaite.

Synthèse des résultats

Le site pressenti est celui d'une portion de forêt communale, propriété de Penne. Ce site présente une superficie totale de 57 ha. La surface utile est fixée à 16,2 ha soit 28 % de la surface totale. Cette surface est celle qui sera couverte de panneaux. En

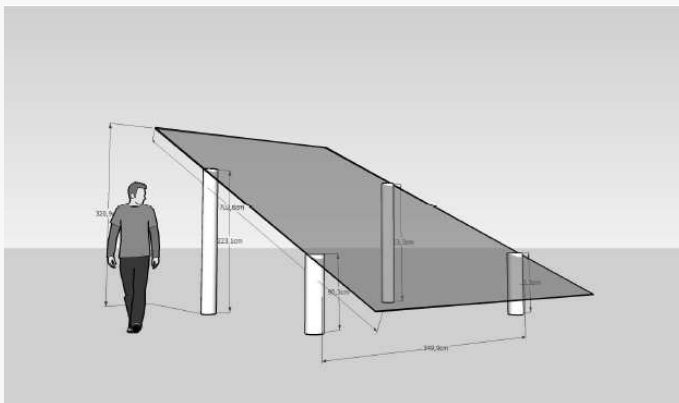


Illustration d'une structure

effet, la surface totale ne peut être équipée de modules dans sa totalité car il s'agit de trouver le bon équilibre entre orientation, inclinaison, hauteur des structures et ombres portées de ces

dernières.

Les modules photovoltaïques retenus sont de type couches minces présentant un rendement de 10 %. Ils ont une bonne réponse aux variations de l'ensoleillement.

Le site se situe à 44°4'38" Nord, 1°43'42" Est et présente une élévation de 153 m au dessus du niveau de la mer. Il permet d'implanter les modules à 0° Sud (plein sud) et avec une inclinaison de 25°.

Les ombrages lointains sont peu significatifs.

Compte tenu de ces caractéristiques, la centrale de production pourra atteindre une puissance de 16,2 MWc. En tenant compte de l'ensoleillement du site, la centrale pourra produire : 18 282 MWh.

En considérant une perte de rendement du système de 0,9%/an, la centrale produira environ 334 390 MWh sur 20 ans.

Le coût d'investissement de tous les éléments de la centrale est évalué à 52 446 100 € HT. Il comprend :

- les études d'ingénierie et de développement
- les modules photovoltaïques
- les câbles électriques en courant continu
- les onduleurs
- les câbles électriques en courant alternatif
- les organes de protections des biens et des personnes
- le raccordement au réseau de distribution électrique
- la clôture du site
- les systèmes de sécurité

Les frais annuels d'exploitation et de maintenance sont fixés à 3,5% du montant de l'investissement. Ils représentent une somme de 1 861 444 € HT et comprennent :

- l'exploitation de la centrale
- l'entretien du site
- les frais de gestion (TURPE, ...)
- les coûts d'assurance
- les frais de location du site

Les frais périodiques sont fixés à 4 768 000 € HT. Ils correspondent au remplacement des onduleurs qui doit s'effectuer au cours des années n+10 ou n+11.

Pour ce qui est des recettes d'exploitation, le MWh produit est revendu 328,23 € HT (tarif de juillet 2006). On considère que ce prix d'achat est indexé annuellement et on pose l'hypothèse d'un taux d'indexation de 1%/an.

En tenant compte de l'indexation du tarif d'une part, et de la perte de rendement du système d'autre part, on peut estimer que les recettes moyennes annuelles sur 20 ans seront de 6 202 858 € HT.

L'hypothèse posée pour l'investissement est un taux d'endettement de 20 %. Ainsi, 42 996 880 € sont empruntés sur une durée de 20 ans à un taux fixe de 4,5%. La valeur de ce prêt bancaire coûte 22 254 584 € et porte ainsi le montant de l'investissement total à 75 070 084 €.

Conclusions

L'étude révèle un potentiel intéressant pour ce site.

En revanche, les flux financiers laissent apparaître une opération risquée. Ce niveau de risque peut diminuer si les coûts d'investissement sont diminués (importance de l'approvisionnement) et si les frais d'exploitation et de maintenance sont réduits (importance de l'expérience de l'exploitant).

QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LE PROJET D'OUVERTURE AU PUBLIC DU CHÂTEAU DE PENNE

La Commune de Penne et la Communauté de Communes Nord Ouest du Tarn accompagnent ce projet d'ouverture du château depuis l'été 2008, au sein du comité de pilotage culture/ patrimoine/ tourisme constitué à cet effet. Un comité scientifique composé notamment des services de l'État avec l'Architecte en chef des Monuments Historiques, l'Architecte des Bâtiments de France, le Service Régional de l'archéologie et le Service connaissance du patrimoine de la Région Midi-Pyrénées... suit également le projet. Cette collaboration scientifique permet ainsi à la fois de nourrir le projet du château et de contribuer à la connaissance du patrimoine et des techniques de mises en œuvre.

Une étude de faisabilité économique du projet a permis de déterminer



les conditions de faisabilité de l'ouverture au public du château et de proposer un compte d'exploitation prévisionnel sur 5 ans.

Le projet du château est fondé sur 3 axes :

- la réhabilitation interprétative du site, avec mise au jour progressive de l'histoire des lieux et une mise en sécurité de l'ensemble (ou l'interprétation de l'histoire des lieux au fur et à mesure de la réhabilitation des bâtiments et de l'étude archéologique)
- la mise en scène de parcours de découverte et aménagement de structures d'accueil
- la mise en place d'une offre d'animations intégrant le village et les environs

L'offre d'animations envisagée – public ciblé : enfants et familles

• les visites :

1. visites animées (thèmes : le château, les paysages, les installations médiévales, les chantiers de fouilles archéologiques et la restauration) grâce à la mise en place de panneaux explicatifs sur le site, de médiateurs pour des visites guidées et des animations ponctuelles (visites contées, nocturnes, reconstitutions, démonstration de taille de pierre, archéologie expérimentale, vidéo projections)
2. visites scolaires et ateliers
3. visites groupes grand public et « spécialistes »
stages de formation : stages « médiéval » autour de thèmes liés à la cuisine, l'architecture, costumes, musique, poésie, calligraphie,... pour un public d'amateurs + stages « tailles de pierre » liés aux travaux de restauration qui permettent d'organiser des stages de transmission des savoir-faire (taille, restauration, ...) destinés à des jeunes en insertion professionnelle, jeunes en formation bâti ancien, amateurs.

• Les tarifs - quelques exemples :

1. visites animées individuels = 5€ pour les adultes, 3€ pour les enfants, gratuit pour les moins de 6 ans, forfait famille = 14€
2. visites groupes enfants = 2,50€
3. visites groupes adultes = 4€ pour le grand public, 6€ pour les spécialistes
stages de formation « médiéval » = moyenne de 69 € par personne/ stages de formation taille de pierre = moyenne à 297€ (2 ou 3 jours) pour la formation professionnelle et 172€ pour le grand public.

Une démarche va être engagée auprès du Comité Départemental du Tourisme du Tarn par Axel et Sophie Lettelier pour intégrer le dispositif des Ambassadeurs permettant la gratuité pour les résidents, encourageant ainsi à faire découvrir le site



aux amis, à la famille,

Ouverture prévisionnelle du site :

Prévue en juin 2010, pour la 1^{ère} partie du site, accessible au public.

Le site sera fermé pendant les mois de janvier et février et ouvert le restant de l'année.

La fréquentation prévisionnelle :

La fréquentation prévisionnelle vue en fonction du bassin de clientèle primaire (aire à 45 minutes de Penne) et secondaire (aire à 1h15) est estimée à 25 000 personnes par an (en 5^{ème} année soit année de « croisière ») et 22 000 personnes pour la 1^{ère} année (bénéfice de l'effet d'ouverture – par comparaison, Bruniquel atteint les 24 000 visiteurs par an).

Du point de vue du stationnement, la surface nécessaire est estimée à 910 m² soit 37 places voitures. A cela doit être prévu un stationnement bus et une aire de retournement. La circulation dans le village doit également être réfléchie.



Fonctionnement – moyens humains :

Le projet prévoit 2,5 temps plein pour le fonctionnement répartis sur 5 postes.

Le conseil municipal a réaffirmé par délibération, son intérêt et son soutien à ce projet et sa volonté de l'accompagner (aménagement places de parking, création d'itinéraires d'interprétation dans le village,...).

Une consultation pour le lancement d'une étude programmation a ainsi été lancée en décembre dernier intégrant entre autres, la dimension d'accueil des visiteurs et de circulation dans le bourg.

MAISONS DE VIE SUR LE TERRITOIRE

L'idée des maisons de vie date d'une petite dizaine d'années : lors de la création des « Pays », un groupe de travail composé en partie de professionnels de la santé a fait le constat qu'il manquait, pour les personnes âgées dépendantes, un chaînon entre le maintien à domicile et les maisons de retraite. C'est à ce besoin que les « maisons de vie » souhaitent répondre.

Le Conseil Général appuie totalement notre démarche territoriale, et ce pour deux raisons principales :

- d'abord parce qu'il ne souhaite plus construire de maisons de retraite avant 2014, étant très en avance par rapport aux autres départements de la région, tout en

constatant la « montée en charge » des personnes à accueillir,

- mais surtout parce que les études montrent que l'espérance de vie

des personnes âgées accueillies en maisons de vie s'accroît significativement et cela en partie grâce à la proximité de l'entourage.

Trois maisons de vie sont donc en projet sur le territoire de l'intercommunalité, dans les communes de Milhars, Penne et Roussayrolles.

Une maison de vie prévoit 3 personnes accueillies pour une personne ou famille accueillante.

Les communes de Milhars et Roussayrolles prévoient la construction de structures neuves comprenant chacune deux accueillants



pour six personnes accueillies. Les communes donnent le terrain et la société HLM Tarn Habitat investit dans la construction des structures. Les loyers perçus servent au remboursement des emprunts. L'association C'Vital devrait être le porteur de projet, avec la caution financière de la Communauté de Communes.

A Penne, nous tenons beaucoup à ce que ce projet se réalise dans la maison « Raingeard ». Des propositions d'aménagements nous ont été faites par un architecte et le CAUE.

Pour des raisons de surcoûts importants liés à la réhabilitation de l'ancien, Tarn Habitat traîne un peu des pieds.

A nous de nous montrer convainquants lors des très prochaines réunions.

VOIRIE SIVU

Les chemins en cours de travaux qui seront terminés au printemps :

- Chemin du hameau de Bès
- Chemin de la Gare
- Chemin d'Ornano à blanc (non goudronné)

Retard du hameau de St Paul pour cause d'enfouissement EDF/ERDF

D'autres chemins seront chiffrés afin de réaliser des travaux nécessaires le plus rapidement possible.

Le budget engagé sur la voirie en 2009 avoisine les 100 000 €.

COUVERTURE D'UN DES COURTS DE TENNIS À PENNE

Depuis un certain nombre d'années, l'association demandait que soit



étudiée la possibilité financière de couvrir l'un des courts. Elle se trouvait en effet extrêmement contrainte par les aléas météorologiques tant du point de vue de l'école de tennis des petits que des rencontres départementales et régionales organisées par les ligues.

Le problème du financement du bâtiment peut trouver une réponse par l'installation de panneaux solaires en toiture. Sans rentrer dans les méandres des nombreux dossiers à déposer pour obtenir les subventions, cette opération

est en marche. Le conseil communautaire a voté le budget de 330 000 € nécessaire à la réalisation de la construction.

Deux dossiers sont à remanier pour que nous puissions espérer obtenir les subventions du Fond de Développement Européen (FEDER), les premiers dossiers déposés ayant été jugés « intéressants mais incomplets ».

En tenant compte des subventions, sans lesquelles nous ne pourrions pas faire aboutir le projet, le complément sera financé par la revente de l'électricité à EDF.

La Communauté de Communes souhaite, sauf imprévu, pouvoir mettre ce chantier en œuvre à l'automne 2010.

CENTRE DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE (CLAE)

Sabine Colazzo, la directrice du CLAE, a quitté son poste fin décembre. La communauté des communes la remercie vivement au nom des enfants et parents pour

l'investissement dont elle a fait preuve. La commission enfance jeunesse a retenu la candidature de Miguel Sabrina à qui nous souhaitons la bienvenue.

Philippe Delabre

TAXE DE SEJOUR

Lors de la réunion du Conseil communautaire du 24 septembre, il a été décidé d'instaurer sur le territoire à partir du 1^{er} janvier 2010 une taxe de séjour que devront percevoir les professionnels du tourisme afin de la reverser à la Communauté de Communes.

Cette taxe sera reversée en partie à l'office de tourisme intercommunal et servira aussi à améliorer la promotion touristique du territoire.

Nous vous communiquons ici quelques uns des tarifs :

Gîtes labellisés et chambre d'hôtes :

- 1 épi ou clef 0,30€/jour/personne

- 2 épis ou clefs 0,40€/jour/personne

- 3 épis ou clefs 0,60€/jour/personne

Village de vacances 0,30€/jour/personne

Terrain de camping caravanning (3 étoiles ou + ou 2 étoiles au moins 0,20€/jour/personne

Hébergement non classé 40€/jour/personne

Sont exonérés de la taxe de séjour :

- Les enfants de moins de 13 ans

- Les centres de vacances collectifs homologués pour enfants.

- Les personnes bénéficiant d'exonération et de rédaction réglementaires.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez téléphoner à l'office de tourisme intercommunal.

LA RESTAURATION DU LAVOIR DE FONTBLANQUE :

A l'origine (mai 2008), une association qui œuvre dans l'insertion de jeunes pour occuper ses ados dans un chantier de restauration du petit patrimoine nous sollicite : nous pensons au lavoir de Fontblanque, à notre charge 1000 € plus les matériaux. En juin, il fallait aussi les encadrer à temps plein pendant 2 semaines, et en juillet, il fallait en plus les héberger... Et nous avons laissé tomber. Mais pourquoi faudrait-il attendre des autres qu'ils s'occupent de notre patrimoine ? C'est ainsi qu'a germé l'idée que la restauration de ce lavoir pouvait être l'affaire des habitants du hameau. Conviés le 10 octobre 2008 sur le site, tous les Fontblanquais étaient là pour discuter, et le débroussaillage du lavoir a démarré sur la lancée. Ainsi, pendant un an, lors de



certains samedis, les scies, les marteaux, les dialogues et les rires, vinrent ébranler la quiétude du lieu.

Le 10 octobre 2009, un an jour pour jour, le lavoir a été inauguré, l'eau coule à nouveau dans le bassin, nous sommes fiers de nous et nous sommes fiers des autres : une œuvre collective pas chère du tout (1400 € de matériaux payés par la municipalité), riche en enseignements et en échanges.

Et bien sûr pour clôturer le tout, un bon repas de quartier. Merci à tous pour cette extraordinaire expérience.

Thierry Guiraud

SITE WEB : AUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS DE LA COMMUNE

La mairie de Penne va début janvier ouvrir son site web. Dans ce cadre, nous souhaiterions signaler sur ce site l'existence et les principales activités et services proposés par chaque association ou professionnel oeuvrant sur le territoire communal.

En ce qui concerne les associations, le calendrier des manifestations au fil de l'année restera bien entendu de la compétence de l'office de tourisme. Il s'agit seulement pour nous de dresser un répertoire.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous renvoyer, pour ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas encore fait, selon le schéma suivant, à l'adresse mail ci-dessous ou par courrier postal, tous les renseignements que vous souhaitez voir apparaître sur ce site.

NOUS VOUS EN REMERCIONS

Adresse mail : « contact@mairiedepenne.fr » (Attention, ceci n'est pas l'adresse mail de la mairie).

- Raison sociale - Activités/services

- Nom de contact

- Adresse postale

- Téléphone

- Adresse mail



ÉTAT CIVIL :

Naissances :

Enzo JACQUET né le 25/09/09, domicilié au village.

Yoan REMOND--AYÇAGUER né le 06/10/09, domicilié à Amiel.

Madeleine EVRARD née le 11/12/09, domiciliée à Fabret.

Décès :

Françoise MONZONIS décédée le 20/06/09 à Nègrepelisse, domiciliée à La Borie Basse.

Pierre MAZUC décédé le 14/09/09 à Penne, domicilié au Village.

Jean-François REMOND décédé le 14/10/09 à Albi, domicilié à Le Pic.

Julien MIQUEL décédé le 12/12/09 à Castelsarrasin, de la Borie Basse.

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Nous serons heureux de vous rencontrer le vendredi 22 janvier à 18h30 à la Salle des Fêtes, afin de vous présenter plus en détail l'évolution des projets et réalisations autour du pot de l'amitié.



PLUIE AUX ABRIOLS ANNÉE 2009

Données relevées par B. PINCK	Nombre de jours de pluie.	Pluviométrie en mm
JANVIER	13 jours	128,5 mm
FÉVRIER	9 jours	27,5 mm
MARS	9 jours	34,5 mm
AVRIL	17 jours	208,0 mm
MAI	9 jours	69,0 mm
JUIN	7 jours	62,5 mm
JUILLET	6 jours	23,0 mm
AOÛT	4 jours	42,5 mm
SEPTEMBRE	4 jours	15,5 mm
OCTOBRE	7 jours	87,5 mm
NOVEMBRE	15 jours	128,0 mm
DÉCEMBRE	13 jours	63,0 mm
TOTAL ANNÉE	113 jours	889,5 mm

PUITS ET FORAGES DOMESTIQUES : NOUVELLE RÉGLEMENTATION



Le décret du 02/07/08 fixe l'obligation, pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie. Cette obligation est rentrée en vigueur depuis le 1^{er} JANVIER 2009.

Ainsi, tout nouvel ouvrage réalisé après le 1^{er} janvier 2009 devra faire l'objet de cette déclaration au plus

tard 1 mois avant le début des travaux. Concernant les ouvrages existants au 31 décembre 2008, ils devront être déclarés avant le 31 décembre 2009.

La déclaration devra être réalisée en remplissant un formulaire disponible à la mairie de la Commune concernée en reprenant les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement (sans entrer dans des précisions trop techniques) ainsi que des informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée.

FERMETURE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE GAILLAC



Le ministère de la justice nous demande de vous communiquer l'information suivante :

A compter du 31 décembre 2009, le Tribunal d'Instance de Gaillac est supprimé.

L'ensemble des procédu-

res en cours devant ce tribunal est transféré en l'état devant le Tribunal d'Instance d'Albi à l'adresse et aux coordonnées suivantes :

TRIBUNAL D'INSTANCE D'ALBI

Rue du Sel

BP 156

Tel : 05 63 54 15 12

Fax : 05 63 38 35 55